

Fiche 1 : S'inscrire sur ants.gouv.fr - mon espace- pour effectuer ses démarches en ligne

S'inscrire via le compte ANTS :

En remplissant les champs suivants * : Champs obligatoires

Je suis ... *

Particulier

Nom de famille *

Prénom *

Adresse mél *

  

Saisir le code ci-dessus *

J'accepte les [conditions générales d'utilisation](#) et les [règles de confidentialité](#) *

CRÉER MON ESPACE

La création d'un compte "usager" vous permet d'effectuer une demande en ligne pour le permis de conduire, une pré-demande de passeport biométrique et/ou CNI, une demande de duplicata de certificat d'immatriculation, de changement d'adresse et de déclarer une cession de véhicule.

1 - Vous complétez les différents champs demandés et validez votre demande de création de compte en cliquant sur le bouton "Créer mon compte".

2 - Vous recevrez un 1er mel vous demandant d'activer votre compte, en cliquant sur un lien : vous aurez un dernier formulaire à remplir afin de choisir, entre autre, votre mot de passe.

3 - Après avoir rempli ce formulaire, vous serez directement connecté à votre compte. Vous pourrez commencer vos démarches en ligne.

4 - En parallèle, vous recevrez un second mel vous indiquant l'identifiant qui vous a été attribué. Avec cet identifiant et le mot de passe que vous avez choisi, vous pourrez accéder à votre compte pour éventuellement réaliser une autre démarche, ou compléter une démarche entamée.

S'inscrire via le compte ANTS certifié FranceConnect :

Pour effectuer un changement de titulaire « J'achète ou reçois un véhicule d'occasion » ou pour utiliser la télé-procédure complémentaire « Je souhaite faire une autre démarche », vous devez obligatoirement vous connecter via FranceConnect.

1 - Vous cliquez sur le bouton FranceConnect.

2 - FranceConnect vous propose de sélectionner un compte existant pour vous identifier : [Impôts.gouv.fr](https://impots.gouv.fr), [Ameli.fr](https://ameli.fr), Loggin LaPoste.

3 - Vous saisissez votre identifiant et mot de passe pour le compte sélectionné.

Par exemple, si vous déclarez vos impôts en ligne (vous avez déjà un compte FranceConnect), vous sélectionnez alors impots.gouv.fr, vous saisissez votre numéro fiscal et votre mot de passe.

4 - Vous êtes ainsi reconnu par le service en ligne.

Dans un souci de sécurité, FranceConnect vous envoie à chaque utilisation une notification par mel.

